



Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

5/7/17
6/7/17

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017 À 18H00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN,, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Absents avec procuration :

Monsieur Jean-Louis BAUCHET donne procuration à Madame Catherine BARRAJA,
Madame Monica LAUGIER donne procuration à Monsieur le Maire,
Madame Claudine KHOKHLOV donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur André BEZZINA
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI,
Madame Christine PETRUCCELLI donne procuration à Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN.

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire quitte la salle.

8/ OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016- BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES ET BARMASSA.

Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire expose à ses collègues :

Après que le Budget Primitif 2016 et le budget supplémentaire du budget annexe de la Commune aient été votés et approuvés par les membres du Conseil Municipal, le compte Administratif 2016 doit lui aussi être voté et approuvé par l'assemblée délibérante.

Il retrace les écritures passées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 dans leur intégralité.

Le compte administratif 2016 était joint en annexe de votre ordre du jour (Annexes 5 et 6).

Elle leur propose » de statuer sur ce compte administratif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 4^e contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Marie-Paule ZANOTTI) et 1 abstention (Monsieur Richard CONTE)

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives